

MAIRIE DE LOUPIAC

2, rue de la Mairie
81800 LOUPIAC



PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/01/2024

Nombre de membres :

en exercice : 11

présents :

votants :

L'an deux mille vingt-quatre,
le 18 janvier à 20 heures 30,
le conseil municipal de la commune de LOUPIAC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur CAUSSE Patrick, Maire.

Date de convocation : 11 janvier 2024

Présents : Mmes, Meurs. : Mme BON Nicole, Mme BERTRAND Marylène, Mr POZZA Pascal, Mr AUGÉ Gilles, Mr SOULET Jean-Marc, Mr CAUSSE Patrick, Mr ESTRADA Laurent.

Représenté : Mr VRECH Jacques par Mr CAUSSE Patrick.

Absents : Mme CRETE Bernadette, Mr ROUX Alain.

Secrétaire de séance : Mr POZZA Pascal.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement commencer.

Mr le Maire présente l'ordre du jour qui est adopté :

ORDRE DU JOUR

- Demande d'aide pour un voyage scolaire pour un élève du Collège Gambetta (délibération)
- Subventions 2024 aux associations (délibération)
- ZA EnR (délibération)
- Avis d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une canalisation de gaz naturel (délibération)
- Changement des menuiseries extérieures de la salle communale : choix de l'entreprise (délibération)
- Fonds de concours de la CA Gaillac Graulhet : opération Rue des Forges (délibération)
- Fonds de concours de la CA Gaillac Graulhet : opération café associatif et espace coworking Fonds de concours de la CA Gaillac Graulhet (délibération)
- Caméra portique route de Lisle-sur-Tarn
- Questions diverses

Objet : Aide versée pour un voyage pédagogique au Collège Gambetta de Rabastens

Monsieur le Maire fait part aux membres présents du courrier transmis par le Collège Gambetta de Rabastens sollicitant une aide pour un voyage pédagogique au mois d'avril 2024.
Une élève domiciliée dans la commune participera à ce voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide de verser une aide exceptionnelle de :
100.00 € au Collège Gambetta de Rabastens.

La somme sera inscrite au budget 2024.

Objet : Vote des subventions communales – année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime vote les subventions qui seront inscrites au budget primitif de l'année 2024 :

-ALMA Albi :.....	25.00 €
-assoc. ADMR Montans :.....	400.00 €
-assoc. AADPR Rabastens :.....	250.00 €
-Comité des Fêtes de Loupiac :.....	1200.00 €
-Société de Chasse de Loupiac :.....	150.00 €
-Anciens Combattants canton de Rabastens.....	50.00 €
-FNACA canton de Rabastens.....	50.00 €
-Association des Retraités Agricoles Tarnais.....	50.00 €

Total..... 2175.00 €

Objet : Concertation en vue de l'arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une concertation est obligatoire en vue de la définition des zones d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Sur le territoire de la commune de Loupiac, 3 zones sont concernées :

- 13 ha sur les parcelles cadastrées section ZI n°125, 122, 25,26,27 et 28 au lieu-dit Jambet,
 - 4 ha 67 a sur la parcelle cadastrée ZH n°8 sur un plan d'eau privé au lieu-dit La Bosque,
 - 11 ha 75 a 22 ca sur les parcelles cadastrées section ZI n°127, 128,9,10,11,12,13, 15 et 16 au lieu-dit Jambet.
- Un plan est annexé à la présente délibération.

Il propose :

- Qu'une concertation soit organisée du 30/01/2024 au 15/02/2024 en vue de classer les parcelles citées ci-dessus en zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.
- Un registre de concertation sera mis à la disposition du public en mairie afin de recueillir les observations.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables seront définies. Une délibération sera nécessaire pour valider l'arrêt des ZAE nR (zones d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables) de la commune de Loupiac.

Après délibération, le conseil municipal, par :

1 vote contre : REY Eliane

8 voix pour : -approuve cette décision,

-charge Monsieur le Maire de la signature de toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Objet : Avis sur une demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'une canalisation de gaz naturel par la société TEREGA

La société TEREGA a fait parvenir à la mairie de Loupiac une demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'une canalisation de gaz naturel DN200 VILLARIES ALBI dénommée « Projet REVA » sise dans les départements du Tarn et de la Haute-Garonne et une demande de déclaration d'utilité publique sollicitée par le transporteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime donne un avis favorable à ce projet.

Objet : Changement des menuiseries extérieures de la salle communale : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire explique aux membres présents que les menuiseries extérieures de la salle communale nécessitent une réfection complète. Elles sont anciennes et très abîmées.

Trois devis ont été établis :

SUNROC -81800 Couffouleux : 40 504.44 € HT
MAURIES -81500 Lavaur : 37 956.32 € HT
DIM menuiseries -81800 Rabastens : 32 393.86 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux,
- retient le devis de DIM menuiseries – 2 chemin de Rieuvert -81800 Rabastens pour un montant de 32 393.86 € HT
- charge Monsieur le Maire de la signature de toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

Objet : Aménagement voirie Rue des Forges : création d'une placette avec espaces verts et mobilier urbain : Fonds de concours de la C.A Gaillac Graulhet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire le point sur l'opération « Aménagement voirie Rue des Forges : création d'une placette avec espaces verts et mobilier urbain »

Le montant total des travaux s'élève à : 60 659.49 € H.T.

Il propose de demander maintenant l'attribution des fonds de concours de la C.A. Gaillac Graulhet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,

- approuve cette proposition
- approuve le montant Total des travaux : 60 659.49 € HT
- approuve le plan de financement ci-dessous :
 - Département du Tarn : FDT : 12 670.54 €
 - Département du Tarn : Amendes de police : 1 479.48 €
 - Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET (fonds de concours) : 50 % du restant à charge après déduction des autres aides tout en ne dépassant pas 80 % d'aides publiques : 23 254.73 €
 - participation communale : 50 % du restant à charge après déduction des autres aides tout en ne dépassant pas 80 % d'aides publiques, la commune devra obligatoirement prendre 20 % à sa charge : 23 254.74 €

financier	Montant
Département FDT	12670.54
Département Amendes de Police	1479.48
CA Gaillac-Graulhet Fds de concours	23254.73
Commune de Loupiac autofinancement	23254.74

Objet : Aménagement de locaux communaux en café associatif « l'école est finie » et en espace coworking : Fonds de concours de la C.A Gaillac Graulhet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire le point sur l'opération « Aménagement de locaux communaux en café associatif « l'école est finie » et en espace coworking »

Le montant total des travaux s'élève à : 83 816.71 € H.T.

Il propose de demander maintenant l'attribution des fonds de concours de la C.A. Gaillac Graulhet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime,
 -approuve cette proposition
 -approuve le montant Total des travaux : 83 816.71 € HT
 -approuve le plan de financement ci-dessous :
 -Etat DETR : 18 564.00 €
 -Région Occitanie : 5 000.00 €
 -Département du Tarn : FDT : 8 468.84 €
 -Communauté d'Agglomération GAILLAC-GRAULHET (fonds de concours) : 50 % du restant à charge après déduction des autres aides tout en ne dépassant pas 80 % d'aides publiques : 25 891.93 €
 - participation communale : 50 % du restant à charge après déduction des autres aides tout en ne dépassant pas 80 % d'aides publiques, la commune devra obligatoirement prendre 20 % à sa charge : 25 891.94 €

financier	Montant
Etat DETR	18564.00
Région Occitanie	5000.00
Département FDT	8468.84
CA Gaillac-Graulhet Fds de concours	25891.93
Commune de Loupiac autofinancement	25891.94
total de l'opération	83816.71

Objet : Installation de caméras aux portiques du bois d'Avignon suite aux dégradations de ceux-ci

Mr le Maire expose les faits à savoir que les portiques du Bois d'Avignon se font fréquemment dégrader. Cela a un coût d'environ 4000€ pour leur changement complet. Des devis de pose et gestion de caméras ont été réalisés. L'un (local) pour 5000€ et un autre pour 13000€ pour une prestation quasi-similaire.
 Après discussion, il est proposé par Mr le 1^{er} Adjoint Pascal Pozza de reporter la décision à une date ultérieure.

Objet : Questions diverses

La question des logements communaux et du remplacement des locataires décédés est abordée. Mr le Maire informe le conseil que le logement D est à nouveau occupé. Le logement B devrait l'être à nouveau à compter du 1^{er} avril 2024.

Mr Soulet, conseiller, aborde le crépis du cimetière qui est dégradé sur environ 5 mètres à un endroit. Mr le Maire en prend acte.

Une vidéo de présentation du village, réalisée par « Raynaud Photo » est diffusée au conseil. Elle sera mise en ligne sous peu sur le site internet de la commune.

Mr Augé, conseiller, aborde l'évolution du bulletin municipal de début 2024 qui sera finalisé et distribué sous peu.

N'ayant plus de sujets à aborder, la séance est levée à 22h30.

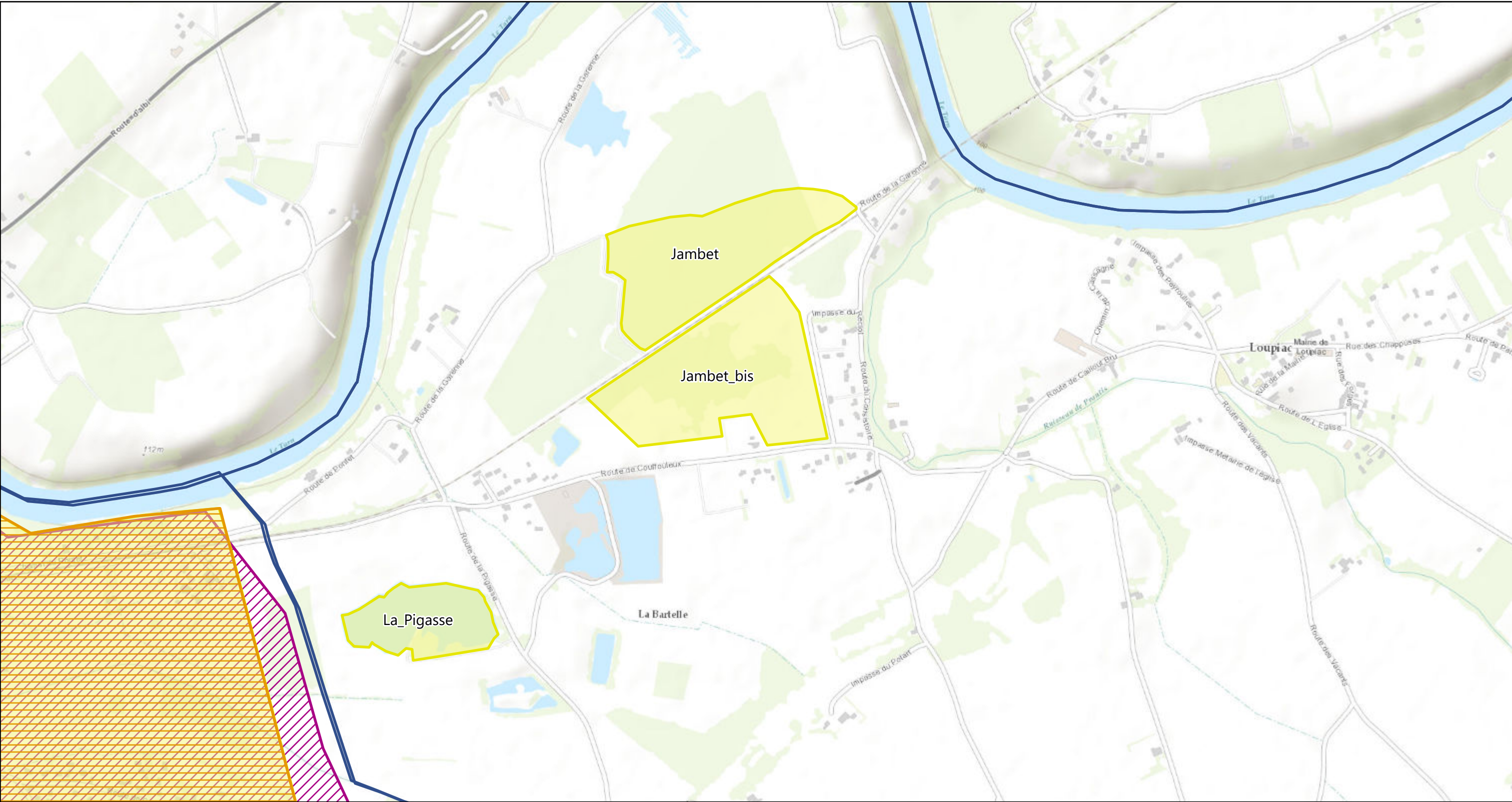
Le Président de Séance,

Mr Patrick Causse, Maire

Le Secrétaire de séance,

Mr POZZA Pascal, 1^{er} Adjoint au Maire

Zones d'accélération des énergies renouvelables

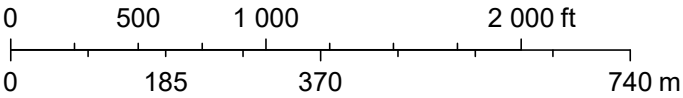


18/01/2024 17:32:02

Zone d'accélération des énergies renouvelables

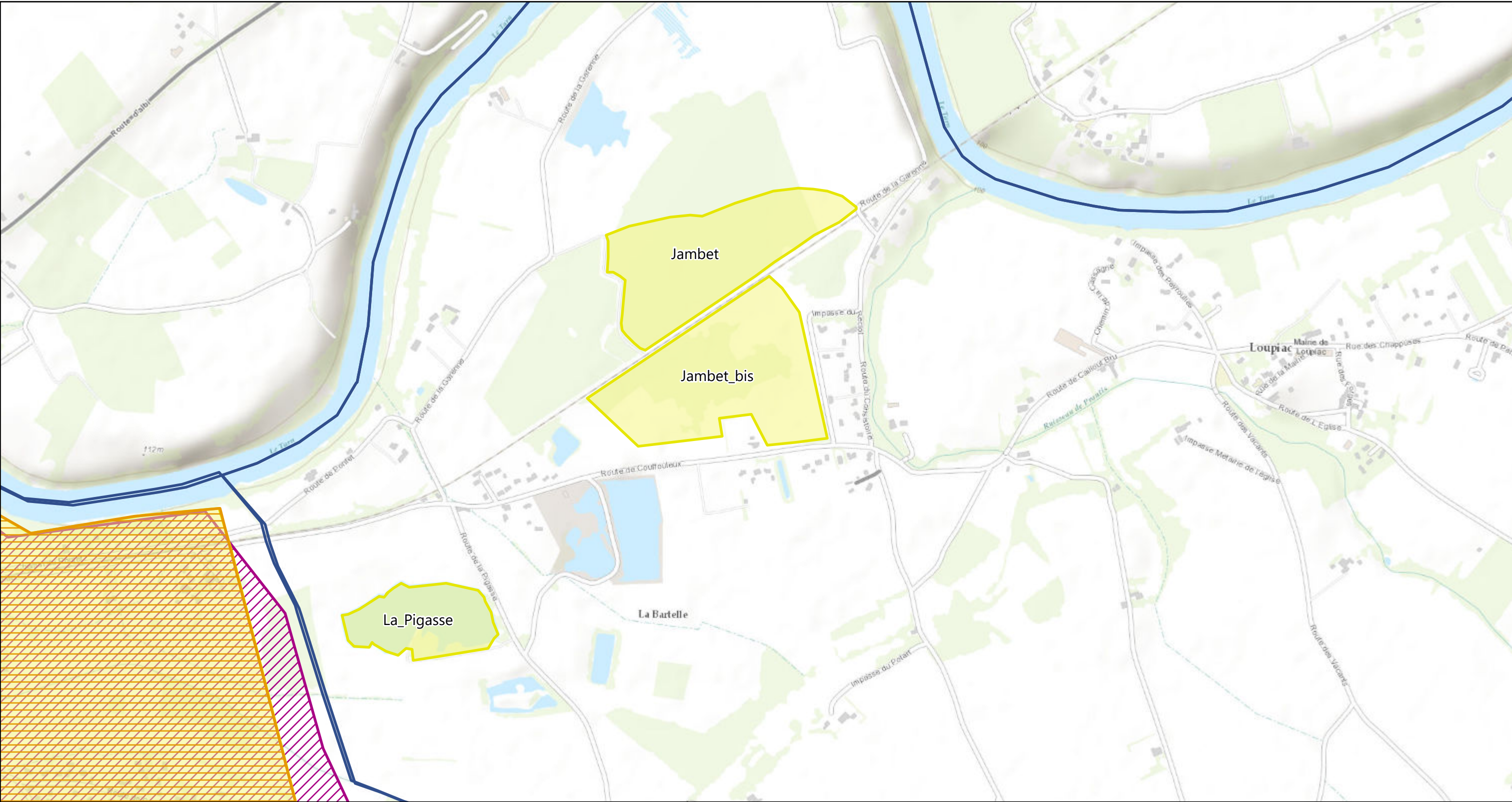
-  Géothermie
-  Solaire PV
-  Solaire thermique

1:9 028



IGN, Esri, HERE, Garmin, INCREMENT P, Intermap, USGS, METI/
NASA

Zones d'accélération des énergies renouvelables

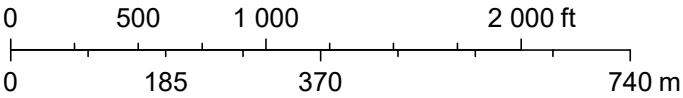


18/01/2024 17:32:02

Zone d'accélération des énergies renouvelables

-  Géothermie
-  Solaire PV
-  Solaire thermique

1:9 028



IGN, Esri, HERE, Garmin, INCREMENT P, Intermap, USGS, METI/
NASA

MAIRIE DE LOUPIAC

2, rue de la Mairie
81800 LOUPIAC



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/01/2024

ORDRE DU JOUR

- Demande d'aide pour un voyage scolaire pour un élève du Collège Gambetta (délibération)
-
- Subventions 2024 aux associations (délibération)
-
- ZA EnR (délibération)
-
- Avis d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une canalisation de gaz naturel (délibération)
-
- Changement des menuiseries extérieures de la salle communale : choix de l'entreprise (délibération)
-
- Fonds de concours de la CA Gaillac Graulhet : opération Rue des Forges (délibération)
-
- Fonds de concours de la CA Gaillac Graulhet : opération café associatif et espace coworking Fonds de concours de la CA Gaillac Graulhet (délibération)
-
- Caméra portique route de Lisle-sur-Tarn
-
- Questions diverses

Mr le Président de séance,
Mr le Maire,
Patrick CAUSSE

Mr le Secrétaire de séance,
Mr le 1er Adjoint au Maire,
Pascal POZZA